



Envoyé en préfecture le 13/10/2020

Reçu en préfecture le 13/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804230-20201012-DEL2020_56-DE

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 06 octobre 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 12 octobre 2020.

Délibération 2020-56

Le douze octobre deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnr BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Virginie LOPEZ, Fatima KRAIM donne procuration à Christian GROS

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Pierre HEINRICH a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Hervé POTHIER DENIS

Objet : Modification de la liste des emplois justifiant de logements de fonction

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique territoriale,
- Vu le décret 2012-752 du 9 mai 2012 et notamment l'article 1,
- Vu la délibération n° 2019-34 listant les emplois ouvrant droit à un logement de fonction

Le rapporteur propose de :

- Rappporter la délibération n° 2019-34 du 19 juin 2019
- D'établir une nouvelle liste des emplois justifiant un logement de fonction attribué gratuitement, considérant que ces agents ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés dans les bâtiments où ils doivent exercer leur fonction ou sans être sur le territoire de la commune pour exercer leurs responsabilités,
- D'établir une liste des emplois justifiant un logement accordé par convention d'occupation précaire avec astreintes, considérant que leur fonction les oblige à rester disponibles à leur domicile pour leur collectivité pendant certaines périodes de la journée ou de la semaine.
- En l'occurrence, il est créé un logement situé dans l'enceinte de l'accueil de loisirs, à Lachal, pour lequel un agent communal effectuera une ouverture, fermeture du site, en contrepartie d'un loyer modéré.

Liste des emplois justifiant un logement de fonction attribué gratuitement		Liste des emplois justifiant un logement attribué par convention précaire avec astreintes	
Emploi	Logement	Emploi	Logement
Gardien de l'Hôtel de ville	Type 3 - 40 avenue Général Leclerc	Agent logé Accueil de loisirs	Type 3 – Lachal
Gardien du site Moais, Badinter, Pierre Mendès France	Type 4 – 3 rue des rosiers		
Directeur de l'Aménagement	Type 2 – Groupe scolaire Néron		
Agent polyvalent du scolaire et de la solidarité	Type 4 – Impasse des rosiers		
Gardien du site du village Ecole Simone Veil	Type 3 – rue du 16 Août 1945		

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 octobre 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.